7125

NOTICE DESCRIPTIVE COMPLEMENTAIRE DES VEHICULES **RENAULT MASTER**

modifiés FRANCE ELEVATEUR

Famille : FD

Type : FDC1H6 Mod.

0 - GENERALITES

0.1 - Constructeur :
RENAULT s.a.s
13-15 quai Alphonse LE GALLO
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

0.2 - Constructeur de la 2éme étape:
FRANCE ELEVATEUR SA
ZA du Parc De Haye 10 allée des érables
54840 VELAINE EN HAYE

0.2.2 - Nature de la transformation :
Adjonction d'un élévateur à nacelle pour personnel par l'intermédiaire d'une ossature intérieure au fourgon et d'une plateforme d'accès

0.3 - Marque : RENAULT

0.3.1 - Marque de transformation : FRANCE ELEVATEUR

0.4 - Désignation commerciale : RENAULT MASTER

0.5 - Catégorie internationale : N1

0.6 - Genre : VSAP

0.7 - Type: FDC1H6 Mod.
Variante : NC
Version : NC

0.7.1 – Décodage des T.V.V:
Type : F = Type de carrosserie (F = Fourgon)
D = Famille de véhicule (= Renault MASTER)
C = Masse (=3500 kg)
1 = Moteur G9U A6 88 kW
H = Empattement / Hauteur (H =L2/H2)
6 = Boite de vitesse (mécanique à 6 rapports)
Variante : NC
Version : NC

0.8 - Puissance administrative : 8 CV

1 – CONSTRUCTION GENERALE

1.1 - Nombre d'essieux et de roues :
2 essieux - 2 roues simples à l'avant et à l'arrière

1.1.1- Emplacement des roues motrices : à l'avant
1.1.2 - Emplacement des roues directrices : à l'avant

1.2 - Dimension des pneumatiques : 225/65 R16 (112/110 R)

1.3 - Constitution du châssis : inchangé

1.4 - Emplacement et disposition du moteur : inchangé

1.5 - Emplacement de la cabine de conduite : inchangé

2 - MASSES ET DIMENSIONS (en Kg et m.)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

2.1 Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) : 3500

2.2 Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) :

2.2.1 - Sans système de freinage de remorque :

2.2.1.1 - Avec remorque sans frein : 4250
2.2.1.1.1 - Masse en charge maxi admissible de la remorque sans frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.1: 750

2.2.1.2 - Avec remorque équipée de frein a inertie : 5500
2.2.1.2.1 - Masse en charge maxi admissible de la remorque sans frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2 : 2000

2.3 : NC

2.4 Masse en charge techniquement admissible : 3500

2.5 Charges maximales admissibles
2.5.1 Sur l'essieu 1 : 1850
2.5.2 Sur l'essieu 2 : 2060

2.6 Voie avant : inchangé

2.7 Voie arrière : inchangé

2.8 Empattement : 3.578

2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche
2.9.0 - Total : 2854
2.9.1 - Sur l'essieu 1 : 1513
2.9.2 - Sur l'essieu 2 : 1341

2.10 Porte à faux avant inchangé

2.11 Porte à faux arrière :
2.11.1 - Sans ferrures ni accessoires : 0.959
2.11.2 - Avec ferrures et accessoires : 1.800

2.12 Longueur Hors Tout : 6.240

2.13 Largeur Hors Tout : 1.990

2.14 NC

3 – MOTEUR

inchangé par rapport au véhicule d'origine

4 – TRANSMISSION DU MOUVEMENT

inchangé par rapport au véhicule d'origine

5 – SUSPENSION

inchangé par rapport au véhicule d'origine

6 – DIRECTION

inchangé par rapport au véhicule d'origine